



Gemeng Noumer

## CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 24 juillet 2024 à 18.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

### A huis clos :

1. Décision concernant la promotion d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1

### En séance publique :

1. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2025
2. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2025
3. Approbation de titres de recettes de l'exercice 2023
4. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2022
5. Avis concernant la proposition de classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis à Nommern, 3, Rue Principale
6. Approbation d'un devis pour la mise en place d'installations photovoltaïques
7. Création d'un poste de fonctionnaire communal

Nommern, le 16 juillet 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre  
Sophie DIDERRICH